

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Post: Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
22 francs pour six mois,
68 francs pour l'année.

Hors du département, 4 f. de plus par trimestre.

Un numéro: 25 c. — Annonces: 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMP^{te}, directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 40,
et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef
du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 19 août 1847.

Nous vivons au milieu des scandales; nous donnons à l'Europe un spectacle indigne d'une nation civilisée; nous ressemblons à un peuple arrivé à sa décadence. Les tribunaux correctionnels, les chambres civiles, les cours d'assises, les conseils de guerre, retentissent de faits de corruption; toutes les juridictions se meuvent dans cette atmosphère viciée; toutes les branches de la fortune publique, les mines de fer, de cuivre, de sel, les forêts, ont été livrées à de honteuses spéculations; une armée de truands a fait invasion chez nous.

Ceux-ci achètent une concession et un ministre par-dessus le marché; ceux-là volent la ration du soldat et sophistiquent son pain; un autre détourne la viande des malades; un gouvernement incapable ne sait que faire de l'Algérie, des concussionnaires en font le théâtre des plus misérables tripotages, des spéculateurs y fondent des dynasties d'exploiteurs. On dirait qu'un volcan a vomi sur nous une lave de fange qui descend et pénètre dans tous les interstices du corps social. Chaque jour étale une plaie nouvelle, une honte inconnue; c'est à soulever le cœur de dégoût, et Dieu sait quand nous arriverons à la fin, quand toute cette hideuse corruption sera dévoilée. En face de cette lèpre qui semble avoir tout gagné, tout gagné, les consciences honnêtes s'indignent, révoltées par le présent, inquiètes de l'avenir.

Si l'on se place au point de vue gouvernemental, on reconnaît qu'il est surtout désirable d'avoir une administration puissante, probe et honorée, c'est-à-dire conduisant les affaires avec l'intelligence qui constitue la force aux yeux des citoyens, avec la probité qui commande la considération, incapable de tolérer les concussionnaires, les vols, les gaspillages, et toujours disposée à les punir. C'est ainsi que nous entendons l'administration d'une grande nation, quelle que soit du reste la forme du gouvernement, et indépendamment de la question politique. Il faut bien comprendre que les citoyens veulent impérieusement, sous tous les régimes, de la moralité dans l'administration; on n'arrive pas au mépris des fonctionnaires sans être vivement froissé, sans souffrir d'une déconsidération qui rejait sur le pays tout entier.

Eh bien! voyons ce qui se passe autour de nous: où est cette force dont une administration honnête serait entourée? Les honteux abus dont la divulgation vient chaque jour scandaliser les citoyens, effrayer les intérêts, est-ce l'administration qui les découvre, qui les réprime? Nullement; tantôt les fripons se disputent entre eux le prix de la corruption; tantôt les dupes prennent à partie les fripons; tantôt la presse signale les malversations; tantôt enfin la justice, guidée par la clameur publique, demande compte des crimes commis aux agents infidèles. C'est devant les tribunaux que les scandales se déroulent, dans les feuilles publiques que les procès s'instruisent. Quel rôle joue l'administration? Est-elle aveugle ou complaisante?

Mise sur les traces des vols audacieux publiquement pratiqués à Rochefort, par des rapports précis, positifs, circonstanciés, que fait-elle? Prend-elle des renseignements? Cherche-t-elle à connaître la vérité? Veut-elle éclaircir les faits? Son devoir est tracé; elle a dans la main les moyens de contrôle; quelques jours d'enquête, elle saura tout; mais non, elle ne veut rien savoir, elle ferme les yeux, elle fait plus, elle sacrifie ceux qui ont le courage de révéler le mal, elle protège les coupables, elle les couvre de sa puissance, elle s'efforce, on serait tenté de le croire, de leur assurer l'impunité, car elle ne se borne pas à repousser les investigations, elle les empêche. Il faut que la conscience publique se révolte pour que les tri-

bunaux soient enfin saisis; les tribunaux punissent, mais qui répare le mal que l'on aurait pu éviter?

Dans l'affaire Parmentier, quelle conduite l'administration a-t-elle tenue? A qui pourra-t-on persuader que dans les bureaux on ignorât ce qui se passait? Là, on sait bien comment les affaires se traitent, et du moment où elles ne suivent pas la marche ordinaire, on soupçonne promptement pourquoi elles dévient de la route habituelle. Mais M. Guizot, ce prétendu puritain de la doctrine, avait-il quelque chose à apprendre? Quand le cabinet excluait de son sein M. Teste, trop compromis, et se faisait pour ainsi dire son complice en lui confiant une des premières magistratures du pays, avait-il besoin d'une enquête pour le livrer à la justice? ne cherchait-il pas à couvrir le ministre prévaricateur sous la robe du juge?

Dans l'affaire de l'hôpital du Gros-Cailou, combien l'administration n'est-elle pas coupable encore? A-t-elle rien ignoré? Partout, dans toutes les places qu'il a occupées, à Bastia, à Lyon, à Versailles, un fonctionnaire a marqué son passage par des soustractions, partout il a été signalé à la surveillance, et, au lieu de la destitution qui l'aurait dû frapper, il a vu la croix de la Légion-d'Honneur parer sa poitrine déshonorée, il a monté de grade en grade jusqu'à Paris. Il n'était point caché dans quelque coin obscur d'un département où les regards investigateurs du contrôle arrivent si difficilement, où tout fonctionnaire est une puissance à laquelle les inférieurs, les administrés n'osent pas se heurter; il était là au centre de l'administration, où tout se voit, se dit, se sait, et il continuait tranquillement ses rapines, qui dureraient encore si la vue des soustractions commises, l'idée des malheurs qui en pouvaient résulter pour les malades, n'eussent donné à un pauvre soldat le courage de tout dire.

Ainsi, partout nous trouvons l'administration aveugle ou insoucieuse, mais, insoucieuse ou aveugle, également coupable par les résultats de sa conduite. Est-ce à dire qu'il manque d'hommes capables, d'hommes honnêtes? Non, mais la capacité, la probité ne descendent pas à toutes les lâches complaisances des consciences tarées, des talents douteux, heureux de racheter leurs fautes, leur ignorance, par la servilité, de devoir leur avancement, non pas à des services administratifs réels, mais à des services qu'on appelle politiques et qui méritent un autre nom.

Toute la presse française a dernièrement signalé la sévérité des mesures prises à l'égard des voyageurs qui se rendent en Savoie; elle a prévenu les personnes qui allaient à Aix-les-Bains sans passeport qu'elles ne seraient plus admises à passer la frontière, même en exhibant un certificat de médecin dûment légalisé; elle a naturellement attribué à la police sarde ce surcroît de défiance, cette nouvelle vexation.

On nous écrit de Savoie que la presse française a été induite en erreur; que la sévérité des mesures n'est pas le fait de la Savoie, mais bien de la France; que notre police ne permet pas de sortir sans un passeport bien régulier, venant ainsi en aide à la police autrichienne, afin de séquestrer l'Italie, d'empêcher le départ de ceux qui seraient tentés d'aller porter secours à la Suisse libérale en cas de guerre avec le Sonderbund.

Les autorités sardes, loin d'avoir pris l'initiative, réclament, au contraire, contre cette rigueur inusitée qui entrave les relations ordinaires; mais qu'importent à M. Guizot les relations de peuple à peuple, les nécessités du commerce, la santé des pauvres malades? Il a peur de ceux qui entrent en France, il a peur de ceux qui en sortent; c'est compter bien peu sur ses forces que de trembler ainsi toujours, c'est surtout montrer peu de grandeur dans ses moyens de gouvernement.

L'histoire ancienne est aussi l'histoire des temps modernes, témoin ce passage de César (*Guerre civile*, livre III, 39):

César avait dans sa cavalerie deux Allobroges, Aëgas et Roscellus, fils d'Adrucillus, qui avait long-temps gouverné les Allobroges. Ces deux frères, d'une rare valeur, l'avaient parfaitement servi dans toutes les guerres de la Gaule. Il leur avait, en récompense, procuré les premières magistratures dans leur pays, les avait fait nommer extraordinairement sénateurs, et leur avait donné dans la Gaule des terres prises sur les ennemis, outre des présents considérables en argent; enfin, de pauvres ils étaient devenus opulents. Considérés de César, ils étaient encore chéris de l'armée pour leur bravoure. Mais, fiers de l'amitié de César, enflés d'une sottise et barbare arrogance, ils méprisaient les Gaulois, trompaient leurs cavaliers sur la solde et tournaient à leur profit tout le butin. Irritée de cette injustice, leur troupe vint en corps s'en plaindre publiquement à César, en ajoutant qu'ils donnaient des états faux pour escroquer des soldes.

César ne croyant pas que ce fût le moment de punir, et très indulgent pour eux à cause de leur courage, ajourna le tout. Il les reprit en secret de ce qu'ils rançonnaient leurs cavaliers, les engageant à tout attendre de son attachement et à juger de ce qu'il ferait par ce qu'il avait déjà fait.

Piqués de ces reproches, ils enlevèrent de l'argent, des chevaux, et passèrent dans le camp de Pompée.

D'après la loi, les listes électorales rectifiées par le préfet doivent être affichées le 13 août au chef-lieu de canton et dans les communes dont la population est au moins de 600 habitants. Tout individu qui croirait avoir à se plaindre, soit d'avoir été indûment inscrit, omis ou rayé, soit de toute autre erreur commise à son égard dans la rédaction des listes, peut, jusqu'au 30 septembre inclusivement, présenter sa réclamation, qui devra être accompagnée de pièces justificatives.

Dans le même délai, tout individu inscrit sur les listes d'un arrondissement électoral peut réclamer l'inscription de tout citoyen qui n'y sera pas porté, quoique réunissant les conditions nécessaires, la radiation de tout individu qu'il prétendrait indûment inscrit, ou la rectification de toute autre erreur commise dans la rédaction des listes. Ce même droit appartient à tout citoyen inscrit sur la liste des jurés non électeurs d'arrondissement.

Nous croyons devoir, au moment de la publication des listes, rappeler à nos lecteurs leurs droits et leurs obligations, pour qu'ils réclament les uns et accomplissent les autres. Dans la situation politique où nous nous trouvons, et en face du système qui nous régit, tous les bons citoyens doivent réunir leurs efforts et se tenir prêts, au cas d'une dissolution de la chambre, à exercer leurs droits électoraux dans le sens de réformes sérieuses et urgentes, en conférant leur mandat à des hommes dignes et éprouvés. Pour cela, chacun doit bannir cette indifférence coupable à la faveur de laquelle des adversaires actifs et ambitieux sont parvenus, en employant tous les moyens d'influence, à affaiblir la représentation du pays légal, en la composant en vue d'intérêts égoïstes et de calculs personnels.

Le *Journal des Débats*, en parlant de la démission de M. Tuja, conseiller de préfecture dans la Haute-Loire, et de la lettre par laquelle ce fonctionnaire avait cru devoir faire connaître les motifs de sa résolution, avait dit que cette lettre ne pouvait être que l'œuvre d'un fou. M. Tuja vient de relever cette impertinence dans une lettre qu'il a adressée au journal la *Haute-Loire*, et qui est ainsi conçue:

Le *Journal des Débats*, ce consciencieux champion du pouvoir et surtout de la morale, n'a pas cru devoir laisser ignorer à ses lecteurs qu'il y a au moins matière à doute sur la pureté des motifs de ma démission; mais la candide feuille a trop de charité pour vouloir se prononcer elle-même à cet égard.

Le moyen cependant de comprendre que tout ne soit pas au mieux pour un homme qui a sa part au budget, et qu'il pût y renoncer par un simple mouvement d'honnêteté et sans s'être assuré la chance d'une grasse compensation?... De mémoire de vivants, la chose ne s'est vue dans le monde des *Débats*.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 20 AOUT 1847.

L'HÉRITAGE ET L'HÉRITIÈRE.

(Suite *.)

Une douce causerie s'établissait entre les trois personnes. Depuis que Laure était là, notre jeune homme avait retrouvé presque entièrement sa liberté d'esprit. En regardant ce gracieux visage de jeune fille, il oubliait celui de M^{lle} de Nohan; en écoutant la douce voix de Laure, il oubliait la voix un peu moqueuse de sa fiancée. Tout s'illuminait à ses yeux de l'aspect de cette enfant, et le cœur du pauvre jeune homme s'emplissait d'une joie profonde, immense.

Mais il était dit que ses plus doux rêves seraient cruellement dérangés par la vieille fille. Laure s'était éloignée un moment pour aller chercher un ouvrage de tapisserie que sa tante voulait montrer à Adolphe; M^{lle} de Nohan se tourna alors vers lui en disant:

— Laure a dix-huit ans; c'est une douce et charmante enfant, qui n'est pas mal de figure, mais elle est sans fortune. Aussi je veux assurer son avenir. Nous la doterons, n'est-ce pas? et nous la marierons à Paris.

Il sembla à Adolphe qu'une main de fer tordait son cœur. Un voile passa devant ses yeux; il était ramené malgré lui à la triste réalité; il allait épouser M^{lle} de Nohan, et il lui faudrait ensuite assister au mariage de cette belle jeune fille, dont le premier aspect avait jeté le trouble dans tout son être. Hélas! la veille il n'avait éprouvé que du dépit; ce jour-là c'était de la douleur.

Huit jours s'écoulèrent comme un rêve entre ces deux femmes et M. de Larnac, dont la conversation vive et spirituelle avait de grands charmes.

Adolphe s'étourdissait sur l'avenir, le présent était délicieux. Il ne pou-

vait se dissimuler que M^{lle} de Nohan ne fût fort aimable; seulement elle se montrait railleuse, impitoyable; et Adolphe, tout fiancé qu'il était, n'était point épargné. Mais Laure était là, comme l'ange radieux de la maison; aussi spirituelle que sa tante, aussi vive, tout décelait en elle un cœur noble et généreux, des sentiments élevés, une âme aimante. Chaque heure passée près d'elle faisait découvrir à Adolphe une grâce et une vertu nouvelles.

— Ah! pensait-il souvent, la médiocrité et une telle compagnie, combien ce serait préférable aux richesses de sa tante!

M^{lle} de Nohan demanda à Adolphe de lui faire le portrait de sa nièce. Il n'osa refuser; mais à quelle dangereuse épreuve était-il soumis! Chaque jour, pendant deux longues heures, il est assis en face de Laure, l'enveloppant de ses regards, ayant le droit d'exiger que ses yeux ne quittent pas les siens, obligé d'analyser et de reproduire, un à un, tous ces charmes dont la vue jette le trouble dans son cœur et dans sa raison. Combien de fois sa main tremblante laisse-t-elle échapper le pinceau! Combien de fois, pâle et tremblant, est-il prêt à tomber aux genoux du gracieux modèle, et de lui dire: On ne peut reproduire sans profanation la beauté de l'idole, on l'adore à genoux!

Combien de fois est-il prêt à s'écrier: Laure, ton regard m'inspire, tu feras de moi un grand peintre; c'est à l'amour que Raphaël a dû ses plus beaux triomphes. Sois la compagne du pauvre jeune homme inconnu... et un jour il te donnera gloire et fortune!

Mais, hélas! M^{lle} de Nohan était toujours là. Adolphe voyait toujours vaguement son visage se placer entre lui et Laure. Il lui semblait la voir sourire d'un air railleur et méchant. Il reprenait son pinceau avec désespoir. — Non! non!... la chaîne est rivée maintenant... lourde, bien lourde!... et il me faudra la porter jusqu'à la tombe... Adieu, Laure! Adieu, mes doux rêves!... Oh! ma mère! tu ne sais pas ce que je te sacrifie!...

Un matin cependant il se trouva seul avec Laure pour la séance habituelle. Tout troublé, il prit ses pinceaux, et Laure se plaça en face de lui. Elle paraissait rêveuse et restait la tête penchée.

— Mademoiselle, dit Adolphe d'une voix émue, vous n'avez pas pris votre

pose ordinaire... Veuillez vous tourner un peu plus... et me regarder.

Laure obéit, mais le regard d'Adolphe exprimait trop bien sans doute ce qui se passait en lui; il disait trop son trouble et son bonheur. Laure, toute rougissante, baissa le sien. Le peintre amoureux demeura plongé dans une muette contemplation. Il n'osait lui dire encore: Regardez-moi, je ne puis vous peindre ainsi; ou plutôt il avait oublié le portrait et l'art pour ne penser qu'au modèle.

Un moment il cherche l'illusion d'un beau rêve; Laure devient M^{lle} de Nohan; c'est elle qu'il faut aimer et épouser... Mais l'illusion s'envole aussitôt. Elle est pauvre, et peut-être, comme lui, condamnée à accorder sa main à quelque vieillard amoureux qui lui donnera en échange l'opulence, et fléchira sous ses froids baisers cette fleur si fraîche qui s'ouvre à peine sous les premiers feux du jour. Et ils sont jeunes tous deux! Le trouble de Laure fait entrer au cœur d'Adolphe une délicieuse espérance. Ils seraient si heureux tous les deux, si riches d'amour, si forts de leur tendresse contre l'adversité!

Mais Adolphe n'est plus libre. Il a donné sa parole à M^{lle} de Nohan, il a promis à sa mère de la faire riche, et que dirait-elle si, au lieu de lui rapporter une fortune, il ramenait dans la maison une jeune femme qui augmenterait les charges du ménage? Oh! comme il se maudissait de n'avoir pu encore se faire une position! comme il souffrait de se voir impuissant à assurer le bonheur des deux femmes qui occupaient exclusivement son cœur: sa mère et Laure!

Ses yeux ne quittaient point la jeune fille, et le pinceau s'était échappé de ses mains. Un éclat de rire railleur vint l'arracher brusquement à ses rêveries. C'était encore, c'était toujours la vieille fille maudite.

— En vérité, s'écria M^{lle} de Nohan, voici un bon quart d'heure que je vous admire, mon beau peintre, et Laure a grande patience de poser ainsi pour vous, laissez vous livrer tout à votre aise à vos méditations. Allons, si vous continuez votre travail toujours avec autant d'ardeur, dans cinq ou six mois le portrait de ma nièce avancera sensiblement.

Adolphe, troublé, confus, s'était levé vivement et restait la tête basse comme un coupable surpris au moment du crime. Cependant il essaya de se

(*) Voir le *Censeur* d'hier.

Il ne peut donc évidemment y avoir qu'un fou capable de cela; aussi, sur ce point, les scrupules de l'honnête journal et de ses correspondants ne les arrêtent-ils pas comme sur le premier... Et sans m'avoir même tâté le pouls, sans plus de façons qu'avec ce pauvre Bazile, ils décident que j'ai la fièvre, que je suis insensé, et insensé furieux, au point d'exposer la France entière à passer pour une nation de fous.

On ne discute pas avec le délire, ajoute majestueusement l'inspiré des Débats. Vous n'avez jamais dit plus vrai, ô sublime oracle, ô grand soleil du 29 octobre, dernier espoir de sa caducité! Mais depuis qu'il vous a plu de laisser tomber un de vos éclatants rayons sur ma raison obscurcie, elle a retrouvé assez de lucidité pour reconnaître aussi qu'il ne serait pas moins absurde de vouloir discuter avec l'optimisme gorgé et la servilité tombée à l'état chronique.

Je me bornerai donc à faire des vœux afin que la France, qui est assez riche pour payer ses victoires, ait de plus assez d'énergie pour entreprendre au plus tôt une guerre vive et persévérante, non seulement contre les flibustiers et les Verrés qui l'exploitent et la pillent à merci, mais encore contre les charlatans éhontés qui osent avec tant d'aplomb nous vanter leurs vertus et voudraient endormir le pays sur sa véritable situation.

Qu'elle ajoute, s'il le faut, à son écrasant budget; mais qu'elle essaie encore une fois de cette justice des grands jours, si efficace sous Louis XIV: elle ne lui fut jamais plus nécessaire.

C'est peut-être le vœu d'un fou; puisse-t-il néanmoins se réaliser! Ce serait là une bien suffisante compensation.

Agrez, etc.

J. TUAJ.

Paris, le 17 août 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Le *Moniteur* fait connaître ce matin les nominations suivantes, qui viennent d'avoir lieu dans l'ordre judiciaire :

Conseiller à la cour de cassation, M. Legagneur, premier président de la cour royale de Toulouse, en remplacement de M. Romiguières, décédé ;

Premier président de la cour royale de Toulouse, M. Piou, procureur-général près la cour royale de Lyon, en remplacement de M. Legagneur ;

Procureur-général près la cour royale de Lyon, M. Laborie, procureur-général près la cour royale de Grenoble, en remplacement de M. Piou ;

Procureur-général près la cour royale de Grenoble, M. Blanchet, procureur-général près la cour royale de Nismes, en remplacement de M. Laborie ;

Procureur-général près la cour royale de Nismes, M. de Ressigeac, avocat-général près la cour royale de Toulouse, en remplacement de M. Blanchet ;

Premier président à la cour royale de Bordeaux, M. de la Seiglière, procureur-général près la même cour, en remplacement de M. Roulet, décédé ;

Procureur-général près la cour royale de Bordeaux, M. Caussin de Perceval, procureur-général près la cour royale de Caen, en remplacement de M. de la Seiglière.

Un seul député figure dans cette promotion : c'est M. de Ressigeac, avocat-général à Toulouse, qui devient procureur-général à Nismes. C'est un homme sans grande valeur politique, sans spécialité marquée, mais à peu près propre à tout, et qui, dans plusieurs circonstances, dans plusieurs commissions, a rendu d'utiles services au ministère.

On avait annoncé que deux autres députés, MM. Martin (de la Haute-Garonne) et Moulin, seraient compris dans le prochain mouvement judiciaire qui devait se faire ; il n'en est rien, comme on vient de le voir. Cela ne veut pas dire pourtant que les services parlementaires de ces deux illustrations aient été méconnus, et que le cabinet ne se propose pas de les récompenser. Cela signifie seulement que M. Hébert est un homme fin et adroit, qui ne révèle pas toutes ses faveurs à la fois, et qui prend son temps pour être agréable à ses amis. Il eût été dangereux d'annoncer du même coup au public qu'on venait encore d'accorder de l'avancement à des magistrats députés ; c'était s'exposer à voir le public se soulever et dire que les choses se passaient sous M. Hébert absolument comme sous M. Martin (du Nord). M. Hébert n'est pas Normand pour rien ; il procède d'une autre façon. Il y a quelques jours, il nommait président de chambre à la cour suprême M. Thil, son ami personnel, magistrat d'une capacité secondaire ; aujourd'hui c'est le tour de M. de Ressigeac ; dans peu viendra celui de MM. Martin (de la Haute-Garonne) et Moulin. Nous engageons ces deux honorables députés à ne pas se désespérer ; il ne s'agit peut-être pour eux que d'avoir un peu de patience.

Une place de conseiller est encore vacante à la cour de cassation. Si on la donnait à M. Moreau (de la Meurthe), premier président de la cour royale de Nancy, qui la sollicite avec une obstination remarquable, qui empêcherait de placer M. Martin à la tête de la cour de Nancy ? D'un autre côté, M. Caussin de Perceval n'est pas remplacé comme procureur-général près la cour royale de Caen ; pourquoi donc le jeune M. Moulin ne deviendrait-il pas chef du parquet de cette cour ?

Comme on le voit, les choses peuvent encore s'arranger à peu près à la satisfaction de tout le monde ; il ne faut pour cela qu'un peu de bonne volonté de la part de M. Hébert, et pourquoi n'en aurait-il pas quand il s'agit de satisfaire l'ambition de deux honorables députés ?

remettre, et répondit avec assez de fermeté :

— En effet, Mademoiselle, je mérite vos railleries, et, pour éviter de les mériter plus long-temps, dès aujourd'hui je renonce à achever ce portrait.

— Y pensez-vous ?

— Oui, Mademoiselle... il faut un autre talent que le mien pour reproduire un tel modèle... J'ai honte de mon impuissance, et je préfère renoncer...

— Mais c'est une folie, dit M^{lle} de Nohan s'approchant du cheval ; cela marchait à ravir, un gracieux visage vous inspire merveilleusement. Je tiens à ce que vous acheviez votre œuvre ; d'ailleurs, je dois l'avouer, le portrait a une destination.

— Pour qui donc est-il, ma tante ? demanda Laure timidement.

— Pour l'époux que je te destine.

Laure leva sur sa tante un regard plein de trouble et de triste surprise. — Me marier ! oh ! vous n'y songez pas, ma tante. Vous m'aviez promis que je resterais près de vous.

— Jusqu'à ce que ton cœur ait fait un choix, y tiendrai ma promesse ; mais dans peu c'est toi qui me la rendras. Maintenant, Monsieur Adolphe, vous savez pourquoi je tiens à ce que ce portrait s'achève.

— Pardonnez-moi de vous résister, Mademoiselle, dit Adolphe d'une voix tremblante ; mais ce que vous me demandez est au-dessus de mes forces... Je ne le pourrai jamais.

Il sortit précipitamment du salon, descendit dans le parc, dont il arpentait les allées pendant une heure dans une agitation indicible. Enfin, épuisé par la violence de ses émotions, il tomba assis sur un banc de gazon, et, cachant sa figure dans ses mains, il resta plongé dans les plus amères réflexions.

Il était là depuis assez long-temps, lorsqu'il se sentit frapper sur l'épaule. Il se retourna et vit M. de Larnac. En ce moment il était si malheureux, si irrité, qu'il lui sembla que M. de Larnac lui-même avait sur les lèvres un sourire moqueur qui lui donna presque envie de lui chercher querelle.

— Ah çà ! mon jeune ami, y pensez-vous ? Vous vous fâchez avec M^{lle} de Nohan, vous la mettez dans une colère...

— Moi, Monsieur ? Je ne sais, en vérité, ce que vous voulez dire.

— Voici l'accusation que la *Presse* porte ce matin contre M. le préfet de police :

« Le prix du pain vient d'augmenter : c'est M. le préfet de police qui l'a voulu. Dans les principales villes de France, les mercures sont en baisse ; depuis un mois, le prix du blé a diminué de 25 et même de 50 0/0. A Paris, le pain augmente parce que la préfecture de police le veut. Aussi les agitateurs de la halle reprennent courage et se mettent en mesure de faire une nouvelle curée. Voilà que le jeu recommence, dit ce matin l'*Echo des Halles*. Nous croyons qu'il n'a jamais cessé un seul instant sous l'administration de M. Deslessert. »

La *Presse* constate ensuite que, depuis le mois de janvier 1843, le syndicat de la boulangerie ne se lasse pas de réclamer contre l'agiotage ; qu'il a présenté plusieurs suppliques au préfet pour le prier de réprimer les atteintes portées à la sincérité des mercures, mais que M. le préfet s'est bien gardé d'en rien faire. Elle ajoute qu'elle tient pour certain qu'il ne résoudra jamais cette question, qui intéresse cependant au plus haut degré toute la population de la capitale.

L'accusation est grave, portée surtout par un journal conservateur. Nous verrons ce qu'on y répondra.

— Un grand banquet réformiste doit avoir lieu à Saint-Quentin le 20 septembre prochain. MM. Odilon Barrot, Vivien, Cambacérès, députés de l'Aisne, y assisteront. On annonce également qu'une manifestation du même genre aura lieu prochainement à Lille, et que MM. Delespaul et Lestiboulois, députés de cette ville, y seront invités.

Comme on le voit, l'agitation réformiste s'organise partout, pacifiquement, régulièrement, et de manière à montrer que la France n'a pas donné sa démission.

— M. le lieutenant-général Duvivier vient d'arriver à Paris. On assure qu'il a été mandé par M. le ministre de la guerre.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Je désire connaître le nombre actuel des boulangers existant dans votre département, et l'importance de leur cuisson journalière exprimée en hectolitres de froment et de seigle, soit qu'ils fassent moudre les grains qu'ils achètent, soit qu'ils se pourvoient directement de farines.

Afin d'éviter les doubles emplois, on indiquera pour chaque commune le nombre des boulangers domiciliés, sans y comprendre les boulangers du dehors, qui, habituellement ou de temps à autre, viennent y vendre du pain.

Dans quelques communes, il existe des fournisseurs, c'est-à-dire des individus qui, moyennant une rétribution, se chargent de cuire le pain préparé par les habitants. Ces fournisseurs ne devront être comptés parmi les boulangers qu'autant qu'ils exerceront effectivement cette dernière profession.

Le renseignement que je vous demande pourra être établi ou contrôlé à l'aide du rôle des patentes, et je vous serai obligé d'y joindre par commune l'indication de la population et celle de l'importance habituelle, en farines, de l'approvisionnement de chaque boulangerie.

Diète suisse.

PRÉSIDENCE DE M. OCHSENBEIN.

Séance du 10 août.

L'ordre du jour est la suite de la discussion sur le rapport de la commission des sept.

SCHAFFHOUSE (M. Bochenstein) ne se serait pas attendu de la part des états du Sonderbund à un langage tel que celui qu'ils ont tenu dans la séance d'hier. La diète ayant déclaré la ligue dissoute, on pouvait croire que le Sonderbund se soumettait à cet arrêté ; mais il n'en a rien été. Or, c'est une raison pour le député, et vu l'état actuel des choses, d'adhérer pleinement aux propositions de la commission.

Quelques députés ont fait des menaces ; il désirerait qu'on s'expliquât plus catégoriquement, et il invite surtout la députation de Schwytz à dire toute sa pensée. Convient-il aux cantons du Sonderbund de parler de violation du pacte fédéral ? Leur convient-il de provoquer les douze et demi cantons qui ont voté la dissolution de leur ligue ? Comment osent-ils avancer qu'on cherche à fanatiser le peuple dans les cantons libéraux ? Dans tous les cas, il serait difficile de fanatiser davantage les populations dans les sept cantons de la ligue. L'orateur dira à ces cantons : Revenez pendant qu'il en est temps encore, car on ne sait pas ce que l'avenir nous prépare ; revenez, et Schaffhouse sera le premier à vous ouvrir les bras.

APPENZEL-INTÉRIEUR (M. Fessler) lit ses instructions, en vertu desquelles il doit déclarer que le Sonderbund n'est qu'une alliance protectrice.

APPENZEL-EXTÉRIEUR (M. Oertli). — En admettant que toutes les communications faites à la diète ne soient pas entièrement exactes, les propositions de la commission ne sont pas moins justifiées lorsqu'on examine ce qui se passe en général dans les cantons du Sonderbund.

Le député passe en revue la formation et la marche de cette alliance, et prouve que c'a été un premier pas tenté pour séparer ces cantons du reste de la Suisse. Il termine en adhérant aux propositions de la commission.

SAINT-GALL (M. Næff). — On s'est plaint dans la séance d'hier que

— Pourquoi refuser d'achever le portrait de Laure ?

Adolphe baissa la tête et répondit avec découragement :

— Parce que cela m'est impossible.

— Mais, enfin, par quel motif ? Vous avez donné à M^{lle} de Nohan une fort mauvaise raison ; ce n'est pas le talent qui vous manque. Votre coup de pinceau est hardi ; il y a de la chaleur et de la vie dans votre œuvre, je m'y connais. Ce n'est donc pas l'impuissance, mais mauvais vouloir, et comment expliquer ce refus d'être agréable à Laure et de satisfaire à l'ardent désir de M^{lle} de Nohan ?

— Tenez, monsieur, dit résolument Adolphe, vous avez été l'ami de mon oncle, et, depuis que je suis ici, vous m'avez témoigné de la bienveillance. Eh bien ! je vous dirai pourquoi je refuse d'achever ce portrait, à la condition que vous obtiendrez que M^{lle} Laure s'éloigne et que mon mariage se fasse au plus vite.

— Peste ! quelle mouche vous pique ? et que vous a fait cette pauvre Laure ? Craignez-vous donc qu'elle ne gêne, aux premiers jours de votre union, un charmant tête-à-tête conjugal, et la passion que vous inspirez à M^{lle} de Nohan est-elle si impatiente... ?

— Ah ! monsieur, par pitié, cessez de me railler. Vous savez bien que je ne puis avoir de passion pour M^{lle} de Nohan. Mais comment n'avez-vous pas compris, elle et vous, le danger qu'il y avait pour moi à mettre sans cesse devant mes yeux, à côté de la fiancée qu'on m'impose, la belle et fraîche figure de sa nièce ? Quelle étrange vanité aveugle donc votre amie, monsieur, qu'elle oublie son âge, le mien et celui de Laure, qu'elle ne songe point à tout ce qu'elle perd à la comparaison ? Si je demande qu'on hâte mon mariage, c'est que je sens qu'il me faut un lien plus puissant qu'une promesse pour que je ne trahisse pas les espérances que l'on a conçues ; je demande que M^{lle} Laure quitte le château, parce que... je l'aime comme un insensé ; j'ai refusé d'achever son portrait, parce que vingt fois j'ai failli jeter mon pinceau et tomber à ses pieds en lui disant : Je vous aime !

— Oui, vous l'aimez, dit M. de Larnac ; mais vous tenez beaucoup aux millions de M^{lle} de Nohan.

— Ce soupçon, monsieur, dit Adolphe avec douleur, tout offensant qu'il soit, est malheureusement trop justifié. M^{lle} de Nohan achète le mari qui

la commission est allée trop loin dans ses propositions ; on nous dira peut-être aujourd'hui que ces propositions sont trop modérées. La diète marchera lentement, il est vrai, mais elle arrivera plus sûrement au but.

L'orateur énumère une série de faits qui justifient pleinement les propositions de la commission.

GRISONS (M. Alys) est disposé à donner les mains à tout ce qui est de nature à ramener la tranquillité dans le pays ; il remercie la commission des propositions qu'elle a faites, et il y adhère pleinement.

ARGOVIE (M. Frei-Herose) commence par repousser les reproches faits à son canton d'avoir violé le pacte fédéral. L'orateur démontre ensuite que ce sont les mesures extrêmes prises par le gouvernement de Lucerne qui ont provoqué l'expédition des corps francs. On se plaint qu'on veut détruire le pacte fédéral ; il n'en est nullement question. Mais ne serait-il pas urgent de le réviser, puisqu'il donne lieu à tant d'interprétations diverses ? Le député fait voir que ce n'est pas une invasion de corps francs que l'on redoute. On voudrait se défendre contre les idées du siècle ; mais ces idées perceront malgré le jésuitisme qui s'entortille comme un serpent autour du corps social. L'orateur jette un coup d'œil sur la situation des états du Sonderbund, et démontre que les maux qui pèsent sur la patrie sont le résultat, du moins en grande partie, des menées du jésuitisme et de l'oligarchie. D'après ce qui se passe, on serait tenté de croire qu'on veut tenir les populations de ces cantons dans l'ignorance, afin qu'elles servent d'instrument aveugle. Lorsque le Sonderbund sera dissous, bien des difficultés s'aplaniront d'elles-mêmes, et, pour atteindre ce but tant désiré, l'orateur adhère avec une entière conviction aux propositions de la commission.

THURGOVIE (M. Kern). — Les propositions de la commission ont été vivement attaquées, on devait s'y attendre ; mais elles sont pleinement justifiées. La majorité du peuple suisse ne veut pas l'anarchie, mais la légalité. Il ne veut pas opprimer une partie quelconque de ses confédérés, il ne veut point abolir leur religion, mais il tient à maintenir en tout et partout l'ordre légal et la tranquillité publique.

L'orateur conclut en adhérant aux propositions de la commission.

VALAIS (M. de Courten) critique la conduite des états radicaux. Il compare, entre autres, le gouvernement du Tessin à un paratonnerre, et prétend qu'on traite les états de l'alliance comme des Bédouins. Le Valais n'a pas renoncé à la patrie commune ; mais il ne souffrira pas qu'on en fasse un peuple d'esclaves. L'état du Valais ne veut pas la guerre ; mais si on la déclare, il l'acceptera. Il est plus honorable de mourir avec gloire sur le champ de bataille que de livrer froidement les prérogatives de son indépendance.

NEUCHÂTEL (M. Calame). — Le vœu le plus ardent de l'état de Neuchâtel, c'est de maintenir la paix dans la confédération. Les députés des sept cantons ayant formellement déclaré qu'ils ne voulaient pas troubler la paix publique, Neuchâtel ajoute pleine foi à leurs paroles. En vertu de ses instructions, il doit voter contre les propositions de la commission.

BERNE (M. Ochsenbein) lit d'abord les propositions de la commission et déclare y adhérer par les motifs qu'elle a exposés dans son rapport.

On dit, continue-t-il, que les propositions de la commission sont contraires au droit des gens ; mais lorsqu'un état fait des armements, son voisin n'a-t-il pas le droit de lui en demander le motif ? La diète n'est-elle donc pas autorisée à demander aux états du Sonderbund : Pourquoi armez-vous tout le monde chez vous, jusqu'aux femmes ? En temps de guerre, c'est à la diète seule qu'il appartient d'organiser des troupes ; en temps de paix, elle a le devoir de veiller à la tranquillité intérieure, elle a donc le droit d'empêcher des armements qui pourraient provoquer des hostilités. Ces cantons nous disent bien qu'ils ont pris une position défensive ; mais cette position, qui serait très innocente si elle était vraie, ne leur a pas suffi ; ils ont conclu en outre une ligue séparée. Or, cette ligue est-elle reconnue par le droit public ? A-t-elle été reconnue par l'étranger ? Du moins pas d'une manière ostensible. A-t-elle été reconnue par la confédération ? Au contraire, elle l'a déclarée dissoute. Cette ligue est donc entièrement illégale, et c'est à tort qu'elle invoque le bénéfice du droit public. En effet, dans quel rapport le Sonderbund se trouve-t-il vis-à-vis de la confédération ? Il se trouve dans le rapport de la révolution vis-à-vis de la légalité.

La commission n'a cependant pas encore perdu l'espoir que les affaires pourront se terminer à l'amiable et par des voies pacifiques ; c'est pour ce motif qu'on n'a pas voulu procéder à l'égard du Sonderbund comme à l'égard de révolutionnaires. On reproche encore à la commission d'exciter le peuple à la révolte au lieu de chercher à l'apaiser ; ce reproche est tout autant dénué de fondement que les autres.

L'orateur donne lecture de pièces officielles. Le préfet d'Interlaken demande des armes et des munitions, parce que la population de l'Oberland s'inquiète des préparatifs militaires du Sonderbund ; tous les districts frontières des cantons de cette ligue font la même demande. Or, si le gouvernement de Berne procédait de la même manière, s'il avait organisé le landsturm, s'il avait fait des dépôts d'armes sur ses frontières, siégerions-nous aujourd'hui aussi paisibles dans cette enceinte ?

se vend ! Mais, croyez-le, monsieur, le trafic n'est pas aussi honteux que vous le pensez, car je brise mon cœur tout plein d'une autre image, je dévrais le bonheur de toute ma vie pour une fortune que je méprise... pour échapper aux tristes exigences d'une vie pauvre, que j'accepterais avec joie... si j'étais seul à souffrir !

— Oui, je sais, reprit M. de Larnac qui cachait mal un peu d'émotion, vous vous sacrifiez à votre mère. Mais si elle vous faisait libre ?...

— Ah ! ce serait le bonheur !... Mais non, monsieur, je ne pourrais accepter son sacrifice.

— Cependant, vous êtes libre, cette lettre que je reçois de votre mère vous en donne l'assurance.

— Que dites-vous ?

— Lisez. Une créance de cent mille francs qu'elle possédait sur la ville de Marseille, vieille dette de famille sur laquelle M^{me} de Mirmont ne comptait plus, vient de lui être payée.

— C'est vrai... c'est vrai !... murmurait Adolphe, ivre de joie, en lisant la lettre de sa mère.

— Désormais la voilà sinon riche, du moins au-dessus du besoin. Vous voyez, elle me prie de vous annoncer cette bonne nouvelle, et vous laissez libre d'accepter ou de refuser ce mariage, cette fortune qui lui devient inutile...

— Oh ! merci... merci, monsieur, de ce bonheur que vous m'apportez ! Je suis libre !... Et Laure !... elle m'aime ! Oh ! mon cœur me le dit !... Je cours...

— Où allez-vous donc ?

— Trouver M^{lle} de Nohan, lui demander la main de sa nièce.

— Y pensez-vous ? Quoi ! lui dire brusquement que vous ne voulez plus l'épouser !

— Oh ! soyez tranquille, j'y mettrai des formes.

Et notre jeune homme s'élança vers le château, courant toujours, et ne s'arrêtant qu'au salon, en face de M^{lle} de Nohan.

(La suite à un prochain numéro.)

C'est à tort que l'on dit que l'Hôtel des Trois Ambassadeurs, tenu par le sieur Burdel, est vendu ou est à vendre; le propriétaire n'en a jamais eu l'intention.

LA PÂTE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence Phosphorée contre les punaises, les fourmis

et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon.

LYON. — Imprimerie de BOURS Y FILS, rue Poulallerie, 49.

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAVY jeune, place Louis-le-Grand, 14.

NOUVELLE PUBLICATION.

TRAITÉ DE L'EXTÉRIEUR DU CHEVAL

ET DES PRINCIPAUX ANIMAUX DOMESTIQUES;

Par F. LECOQ, professeur d'anatomie et de physiologie d'extérieur à l'École royale vétérinaire de Lyon, etc.

Deuxième édition revue et corrigée, suivie de la Loi sur les Vices rédhibitoires (1838). — Lyon, 1847. — Un volume in-8° avec planches. — Prix : 40 f.

PRIX MONTHYON.

Rapport de l'Académie des Sciences de Paris, 1841, 1842, 1843.

RAPPORT

De l'Académie des Sciences de Lyon, 24 juillet.

MAGASIN PLACE DES TERREAUX, 49, PALAIS-DES-ARTS.

FABRIQUE ET MAGASIN RUE TRAMASSAC, 22, QUARTIER SAINT-JEAN.



PROCÉDÉ DE M. LE VICOMTE HENRY DE RUOLZ.

DÉSIR ET ARQUICHE, SEULS CONCESSIONNAIRES

Pour l'application de l'Or et de l'Argent sur les diverses espèces de Métaux.

Couverts en pakfong dorés et argentés, ayant le poids, le son, la solidité et la forme de la plus belle argenterie, chargés de 75 à 80 grammes d'argent par douzaine.

Mille autres objets divers pour service de table, ornements de cheminées en beaux plaqués et beaux bronzes.

On répare et remet à neuf les vieux plaqués.

Bronzes et orfèvrerie en vases sacrés pour église en modèles très variés et très riches.

Le tout à prix fixes et très modérés. — Expéditions pour la France et l'étranger. (7056)

DENTIFRICES DE QUININE

Eau et Poudre

A BASE de QUININE et de MAGNÉSIE

fermit les gencives gonflées ou ramollies, etc. C'est expliquer la cause de leur supériorité incontestable sur tous ceux employés jusqu'à ce jour, et la PRÉFÉRENCE que leur accordent les MÉDECINS et les personnes qui tiennent à conserver leurs dents saines et leur bouche dans un état hygiénique satisfaisant.

BOITES et FLACONS à 5 fr. et 1 fr. 50 c.; BROSSES à 2 fr., garanties indispensables pour leur emploi. — A Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 15. — Dépôts à Lyon aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les parfumeurs et pharmaciens du département.

M. GAGE compose le BAUME DE QUININE, qui enlève à l'instant les douleurs les plus aiguës causées par la carie. Ce Baume a une odeur agréable et fortifie les gencives au lieu d'ulcérer et d'infecter la bouche comme la Créosote. — Le flacon: 2 fr. Aux mêmes adresses. (7047)

A VENDRE PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

en suite de saisie immobilière,

ET EN UN SEUL LOT,

En l'audience des criées du tribunal civil de Mâcon,

Le mardi trente et un août 1847, à onze heures du matin,

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Dite de Fouguières.

Cette propriété est située sur la commune de Blant, canton de Cluny (Saône-et-Loire).

Mise à prix 30,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements: à Mâcon, à M^e Bonnetain, avoué, et, à Lyon, à M^e Leforest, notaire, rue des Marronniers, n° 1. (6387)

Etude de M^e Matrod, avoué à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1.

VENTE

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, PAR LA VOIE DE LA LICITATION JUDICIAIRE,

D'UN BEL IMMEUBLE.

Il comprend deux corps de bâtiments sur une superficie d'environ six cents mètres carrés, et il est situé à Lyon, rues Dugas-Montbel et Blanchet, sur la limite extrême de l'emplacement désigné pour l'embarcadere du chemin de fer de Paris à Lyon.

Cet immeuble dépend de la communauté qui a existé entre M. Jean Monnairoux dit Monnairont et la dame Elisabeth Olivier, sa défunte épouse.

L'adjudication aura lieu le samedi vingt-huit août 1847, sur les mises à prix de:

Premier lot 95,000 f.

Deuxième lot 45,000 f.

Total 135,000 f.

avec enchère générale sur les deux lots réunis.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Matrod, poursuivant la vente; à M^e Rombau, colicitant, rue de la Cage, 13, et, sur les lieux, à M. Monnairoux. (5339)

A VENDRE Une maison de campagne située aux Quatre-Vierges, à Sainte-Foy.

S'adresser à M. Caillot, café de la Comédie, place des Célestins, et à M^e Pinturel, notaire à Sainte-Foy, pour les renseignements. (2372)

AVIS. On demande un écrivain lithographe. S'adresser chez M. Veyret, grande rue Mercière, 43, au 1^{er}, à Lyon. (2382)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, quai Saint-Antoine, 11.

Dimanche vingt-deux août 1847, et jours suivants s'il y a lieu, dans le domicile des sieurs Dumas et Buys, imprimeurs sur étoffes, demeurant à Sainte-Foy-lès-Lyon, lieu des Troits, maison des Quatre-Nations, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au détail d'un atelier d'imprimeur sur étoffes, consistant en chaudières en cuivre avec leurs fourneaux et autres, cylindre à vapeur, cylindre d'apprêt, cuves, baquets, cassins, bombones, tables d'apprêt et d'impression, étendages, calorifère, planches d'impression, etc. (3003)

A VENDRE Pour cause de maladie, d'un fonds d'Épicerie et de Mercerie, bien achalandé, et d'un revenu certain, situé à Saint-Genis-Laval (Rhône). S'adresser au sieur Gazagne, épicier à Saint-Genis-Laval. On donnera toutes les facilités pour le paiement. (900)

A VENDRE pour cause de départ, une brasserie et tous les accessoires, dans une ville de quinze mille âmes, ayant une bonne clientèle. On donnera des facilités pour les paiements. S'adresser à M. Deriard, droguiste, rue du Bois, n° 17, à Lyon. (922)

AVIS. Le commerce de sabots, chaussures et brides qu'exerçait feu J.-B. LAPLACE, place Saint-Georges, à Lyon, n'éprouve aucun changement par suite de son décès; il est continué par sa veuve sous le nom de VEUVE LAPLACE. (2379)

BAINS RUSSES

Grande rue Sainte-Catherine, 2, au 1^{er}.

Bains de vapeur par encaissement, douches ascendantes et descendantes, baignoires en bois pour Baréges et sels minéraux, baigns de siège aux aromates et à l'eau courante, baigns ordinaires et à domicile. — Il y a un pédicure attaché à l'établissement. (891)

COMICE AGRICOLE

Tenu à Condrieu le 23 de ce mois.

Ce jour-là, MM. VACHON PÈRE FILS ET C^e feront partir du quai de l' Arsenal, à six heures du matin, un bateau à vapeur, l'Étoile n° 2, qui touchera à Givors, Vienne et Condrieu. (2386)

L'ÉTABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE

DE SAINT-SEINE, PRÈS DIJON,

Venant de passer en d'autres mains, l'administration en est entièrement renouvelée. Le public est prié d'adresser franco au docteur GUETTET, premier médecin de cet établissement, la correspondance relative à la direction médicale. (908)

RENTES

VIAGÈRES.



DOTS

DES ENFANTS.

LE PHÉNIX, compagnie d'Assurances sur la vie,

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU ROI, DU 9 JUIN 1844.

Capital de garantie: QUATRE MILLIONS, entièrement distinct de celui de 17 millions de la compagnie Française du Phénix contre l'incendie.

Rentes viagères. — La Compagnie les constitue à des taux très-avantageux. La seule pièce à produire est l'extrait d'acte de naissance.

Elle donne comme taux d'intérêt:

A 50 ans	7 fr. 46 c. 0/0	A 70 ans	12 fr. » c. 0/0
55	8 40	75	13 31
60	9 51	80	14 89
65	10 68		

Agents généraux à Lyon: MM. BOURCIER, NICOD et JOURDAIN. — Bureaux: (5922)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n. 23,

DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

PRIX: 5 FR. LE FLACON. (3570)

COPAHINE-MECE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Gallier, méd. en chef de l'Hôp. des Vénériens aussi les premiers méd. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il agit en 6 jours les écoulements sans saignées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPOT: JOZEAU, ph. r. Montmarie, 161, et dans les meilleures pharmacies. (7140)

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 51. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A TAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUDRE D'UVA-URTI.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3444)

MM. Jardin et Veillas,

CHEMISIERS BREVETÉS (sans garantie du gouvernement), à Lyon.

Viennent d'organiser à Paris une fabrique de gants d'un nouveau système: Gants à Bascule. Nous engageons vivement les consommateurs à en faire l'essai en prenant mesure, seul moyen de prévoir toutes les sinuosités de la main et d'être bien ganté. Comme on ne peut employer que des peaux supérieures pour ce système de gants, les personnes auront le double avantage de les essayer et de les rendre s'il ne conviennent pas.

Cette spécialité manquait à la ville de Lyon, ce qui réserve à MM. JARDIN et VEILLAS le même succès qu'ils sont honorés d'avoir pour la Chemise qui prend chaque jour une grande extension.

On trouve toujours dans leurs magasins un assortiment de nouveaux patrons pour caleçons et gilets de flanelle. (2369)

AVIS. MM. PIGNET JEUNE FILS ET PALIARD, de Saint-Genis-Laval, ont acquis le magasin de papiers peints de M. Gagneur-Philipon, rue Puits-Gaillot, 13. Ils vont le fermer jusqu'à la fin du mois pour le réparer et renouveler entièrement l'ancien assortiment par des marchandises nouvelles de leur fabrique, auxquelles ils joindront les plus riches articles de Paris et de l'Alsace.

Ce magasin sera tout-à-fait indépendant de celui qu'ils ont déjà place Bellecour, n° 9. La vente s'y fera également à prix fixe de fabrique.

Pour écouler promptement les marchandises, il y aura, à l'ouverture, des lots de papiers satinés à 25 c. et 30 c. le rouleau; avec bordures, à des prix analogues.

L'ouverture du magasin est fixée au 1^{er} septembre. Le détail continuera à être tenu par M. Gagneur-Philipon. (2387)

MALADIES DE POITRINE.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les Maladies de Poitrine, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PÂTE DE GEORGÉ, pharmacien d'Epina (Vosges). — Elle se

vend moitié moins que les autres, par boîtes de 11. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Chalon-sur-Saône, FOURCHER - MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (5825)

RECUEIL DE 250 RECETTES, simples et faciles, pour fabriquer à peu de frais TOUTES LES LIQUEURS de table, l'absinthe, le kirsch, le cognac, le rhum, le wermouth, la grande-chartreuse, les vins fins français et étrangers, un vin de ménage et la bière à 5 centimes, les limonades gazeuses, les ratafias de ménage, les sirops, les gelées, les confitures de fruits et de légumes, le raisiné, les cornichons, les vinaigres, un élixir pour bonifier les vins.

En vente, au prix de 5 f., chez M. DUMONT, l'auteur, rue du Plat, 7, à l'entresol, à Lyon. (921)

FABRIQUE DE PAPIERS PEINTS.

Détail: place des Terreaux, 5, au 1^{er}. Grand assortiment de papiers à 25 centimes le rouleau et 60 centimes en satiné. Choix complet et varié de tout les beaux articles papier perse imitant l'étoffe, agate, faux bois, teinture, velouté et doré, etc.

Les magasins ci-devant rue Saint-Côme et place de la Fromagerie sont réunis au magasin dont l'adresse est ci-dessus. (2378)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES.

Des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, et de toute acréte ou vice du sang. — S'adresser à la pharmacie de PH. QUET, rue de la Préfecture, 5. — A la même adresse est le seul dépôt des capsules au baume de copahu pur sans odeur ni saveur, approuvées et reconnues supérieures pour la prompte et sûre guérison des écoulements récents ou chroniques. Prix actuel: 3 f. la boîte, au lieu de 4 f. (3780)